



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21147835

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

09 DEC. 2021

Le Greffier

N° d'entreprise : **0456 902 662**

Nom

(en entier) : **VITAPRO' ASSURANCES**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Route de Mons 553/Bte 1 à 7130 Bray**

Objet de l'acte : Assemblée générale extraordinaire du 01/09/2021

S'est tenue au siège social de la société, le premier septembre deux mille vingt et un, à Bray, l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Assemblée générale

L'assemblée générale est composée des associés, dont les noms, prénoms sont repris dans la liste de présence ci-annexée. Ceux-ci ont le pouvoir qui leur est conféré par les statuts. L'AG est composée comme suit :

•Madame VITARELLI Maria Celeste, née à Tufara, le 18 décembre 1936, numéro national 361218.086.20, domiciliée Route de Mons 553 à 7130 Binche (Bray), et titulaire de 2 actions sur les 125 représentant la totalité du capital de la société et de

•Monsieur COVELLI Jean-Pierre, né à La Hestre, le 23 février 1965, numéro national 650223-155-49 et domicilié Route de Mons 553 à 7130 Binche (Bray), titulaire de 123 actions représentant 123/125e du capital de la société,

Lesquels ont pris les résolutions suivantes :

Exposé de l'administrateur déléguée.

La présente assemblée générale a été convoquée en vue de délibérer de l'ordre du jour suivant :
Modification de l'article 14 des statuts relatif à la gestion journalière.

Contestation de la validité de l'assemblée :

L'assemblée constate qu'elle est valablement constituée et habilitée à délibérer et qu'elle peut valablement se prononcer sur l'ordre du jour qui lui est soumis.

Les décisions de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à l'unanimité.

Délibération des points à l'ordre du jour

A l'unanimité, les associés décident de ce qui suit : la société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

1) L'assemblée acte la démission de Madame Maria Celeste VITARELLI en tant qu'Administrateur et lui donne décharge pour la mission écoulee. L'assemblée nomme Monsieur Jean-Pierre COVELLI en tant qu'Administrateur de la société ;

2) L'assemblée acte la démission de Madame Maria Celeste VITARELLI en tant que personne déléguée à la gestion journalière et lui donne décharge pour la mission écoulee. L'assemblée nomme Monsieur Jean-Pierre COVELLI en tant que personne déléguée à la gestion journalière de la société.

Dispositions finales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Bray, le 01/09/2021 et signé par

Madame VITARELLI Maria Celeste,
Administrateur

Monsieur COVELLI Jean-Pierre,
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad --20/12/2021-- Annexes du Moniteur belge